Accusé de réception en préfecture 027-200077329-20231207-dec. 0239_2023-AU Date de télétransmission : 13/12/2023 Date de réception préfecture : 13/12/2023

Acte publié le 13.12.2023

1. Commande publique

Ville de Pont-Audemer

1.1 Marché publics

Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74 E mail: info@ville-pont-audemer.fr

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex

N° 239/2023

DECISION DU MAIRE

Signature de la proposition financière de WICONNECT pour la maintenance des bornes wifi de la mairie de Pont-Audemer allant du 8 novembre 2023 au 7 novembre 2024.

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 2194-1 du Code de la Commande publique,

VU l'article R. 2194-6 du Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

CONSIDERANT que la maintenance du des bornes wifi est essentiel au bon fonctionnement de la mairie de Pont-Audemer.

DECIDE décide de signer la proposition financière de la société WICONNECT, 4 rue Monge, Pôle d'Activités d'Ecouves, 61000 Alençon, d'un montant de 900 € HT par an, soit 1080 € TTC par an allant du 8 novembre 2023 au 7 novembre 2024.

Fait à Pont-Audemer, le 7 décembre 2023

Le Maire.

Alexis DARMOIS